

COMMUNIQUÉ No. 35 — 31 mars 2021

INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Frères et sœurs, à l'approche des Jours saints et du Temps pascal, voici quelques consignes touchant la liturgie et la célébration des sacrements:

1. Consignes concernant la liturgie des Jours saints

Selon la dimension du lieu de culte, chaque célébration des offices du Triduum pascal en paroisse peut regrouper un maximum de 250 participants, excluant les intervenants et les bénévoles, dans le respect de la distanciation de 2 mètres, et en réduisant au maximum les déplacements de l'assemblée.

a) Messe chrismale :

- i. Notre archevêque présidera la célébration de la Messe chrismale avec un nombre restreint de ministres ordonnés et de fidèles laïques à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, ce mercredi 31 mars, à 18 h30 (veuillez noter le changement d'heure), diffusée en direct via la chaîne [YouTube du diocèse](#).
- ii. Voici le [document](#) pour le renouvellement des promesses.
- iii. Il y aura consécration du saint-chrême et bénédiction des deux autres huiles saintes. La distribution de ces trois huiles pourra se faire à compter de lundi 5 avril sur rendez-vous auprès de l'équipe de la Cathédrale en présentant une [autorisation dûment remplie](#). Les personnes concernées devront communiquer avec la réceptionniste de la Cathédrale au 514 866-1661.

b) Jeudi saint :

La messe en mémoire de la Cène du Seigneur, peut être célébrée dès 18 h 00, en omettant le lavement des pieds de même que la procession finale avec le Saint-Sacrement.

c) Vendredi saint :

- i. Vénération de la Croix : La présentation de la Croix (le ministre montant l'allée avec celle-ci) peut avoir lieu. On évitera cependant le chant qui inciterait l'assemblée à répondre. Le chant peut être accompli en entier par le chantre, sans réponse de l'assemblée. Seul le ministre qui préside pose le geste individuel de la vénération de la Croix ; un temps de vénération collective peut être proposé aux fidèles.
- ii. Un chemin de croix peut éventuellement avoir lieu à l'intérieur de l'église en évitant que les fidèles se déplacent.

d) Samedi saint :

Il est possible de célébrer la vigile pascale à compter de 18 h 00, permettant ainsi aux fidèles de rejoindre leur domicile avant le début du couvre-feu (21 h 30).

- i. Les cierges sont préalablement déposés sur une table à l'arrière de l'église. À leur arrivée, les participants se désinfectent les mains et prennent eux-mêmes leur cierge.

- ii. Pour la bénédiction et la distribution du feu, on demande aux gens de rester à leur place. Seuls les ministres désignés se déplacent dans les allées.
- iii. Pour l'aspersion d'eau, lors du renouvellement des promesses baptismales, le prêtre procède à distance, à l'avant de l'église, sans se déplacer dans les allées.
- iv. Pour les participants dans l'assemblée, il est demandé de donner priorité aux catéchumènes et aux nouveaux confirmés.

e) Matin de Pâques :

Les pasteurs et les responsables de chapelles sont invités à faire sonner les cloches de leur lieu de culte à 12 h 00, pendant 5 minutes.

2. Rappels sur les consignes et directives sanitaires

- a) Veuillez rappeler à vos paroissiens et paroissiennes l'importance de respecter toutes les règles sanitaires contenues dans notre protocole afin que les lieux de culte soient sécuritaires : port du masque de procédure en tout temps dans l'église, lavage ou désinfection des mains, distance de deux mètres en tout temps, etc.
- b) Inviter les gens qui pensent avoir des symptômes à demeurer à la maison et à aller se faire tester.
- c) Rappeler que la socialisation (regroupements, échanges prolongés en petits groupes) demeure une activité à haut risque de transmission du virus et qu'il faut l'éviter.

3. Baptêmes, premiers pardons, premières communions, confirmations, mariages et funérailles

a) **La limite de 250 participants** s'applique uniquement aux messes, qu'elles aient lieu le dimanche ou en semaine.

b) **La limite de 25 participants** s'applique aux célébrations suivantes : baptêmes, premiers pardons, premières communions, confirmations, mariages et funérailles.

- i. Après consultation des APL/RSE/PCL de l'ensemble du diocèse, l'option d'intégrer, même partiellement, des communiant ou confirmands aux messes régulières **n'a pas été retenue**. En conséquence, ces célébrations sacramentelles regroupant au maximum 25 participants **doivent être réalisées séparément** des messes du dimanche ou de semaine.
- ii. Pourquoi cette limite à 25 participants pour ces célébrations spécifiques ? Essentiellement parce que, aux yeux de la Santé publique et malgré toutes les précautions prises par le personnel paroissial et par les familles, ce type de célébrations entraîne plus facilement des manquements aux consignes de distanciation, soit pour consoler, féliciter ou discuter avec des proches dans l'église même, soit par le biais d'activités en marge de l'événement : session de photos, regroupements à la maison. Par solidarité sociale et par souci de la santé de nos frères et sœurs, nous devons donc nous y conformer.

- iii. Nous sommes tous conscients que la répartition des premières communions et des confirmations en petits groupes de 25 participants, et, en conséquence, la multiplication des cérémonies, nécessite une disponibilité accrue de la part des pasteurs et du personnel pastoral. Dans certains milieux, compte tenu des ressources limitées, il ne sera pas possible de procéder ainsi. En conséquence, selon le discernement de votre équipe, vous pourrez tenir les célébrations avec un nombre réduit d'ici la fin juin, ou les reporter à l'automne 2021.
- iv. Pour les premiers pardons, nous maintenons la pratique habituelle d'une célébration communautaire avec absolution individuelle.
- v. Veuillez noter qu'à la lumière des nouvelles consignes sanitaires, une version actualisée de notre « Protocole sanitaire pour célébrer la confirmation » sera disponible sous peu.
- vi. **RAPPEL** : Il est nécessaire de garder un registre pour chaque célébration de baptême, mariage, funérailles, premier pardon, première communion, confirmation.

c) Après consultation auprès des agents de pastorale, nous maintenons pour l'instant, la catéchèse en mode virtuel. Les rencontres en présentiel (25 participants maximum dans une même salle) sont limitées aux cas exceptionnels (par exemple : rencontre de préparation immédiate à la célébration d'un sacrement). Nous vous encourageons à maintenir les activités de pastorale hybride.

4. Vie ecclésiale

a) Les activités de groupe qui constituent un service direct à la population (par exemple, cours de bible, groupe de soutien, groupes de partage, catéchèse, etc.) sont possibles, mais limitées à 25 personnes par groupe et par salle.

b) Les assemblées de fabriques doivent idéalement se tenir par téléphone ou visioconférence. Elles peuvent exceptionnellement se dérouler en présentiel, avec un maximum de 12 personnes, dans le respect des règles sanitaires.

c) Les réunions d'équipe, régies par la CNESST, doivent se dérouler en télétravail. S'il est vraiment impossible de faire autrement, elles peuvent se dérouler en présentiel, avec un maximum de 12 personnes dans le respect des règles sanitaires.

5. Annonces diverses

a) Microsite diocésain

Plusieurs offices et services diocésains ont collaboré ensemble pour nous aider à entrer dans les jours de la Passion et le temps de Pâques. Un microsite du site web diocésain présente des ressources selon divers groupes d'âge (adultes, jeunes adultes, adolescents, familles et enfants) et quatre différentes "sections" (Regarder, prier, écouter et agir) pour un total de 12 à 20 ressources par groupe d'âge.

Voici le lien : <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/semaine-sainte-et-paques/>

b) Mise à jour de la fiche de paroisse

Au moyen de votre code d'accès, vous êtes invités à mettre à jour l'horaire de vos célébrations de la semaine sur la fiche de votre paroisse, présente sur le site web diocésain. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Laurie du Service de communications lsiguide@diocesemontreal.org

Bonne montée vers Pâques !

En Jésus Sauveur et Ressuscité,



+ Alain Faubert, VG

Évêque auxiliaire à Montréal